



Lequel a été lu et a été lu quatre fois et a été lu cinq
fois. J. Pierre Jean Laporte huissier par le Tribunal
civil d'Espalion a été lu. Souverain
A la requête de Julie Chénier, veuve d'Eugène Delfau
sans profession domiciliée à Coissac, commune de Cantourn
agissant comme tutrice légale de Jean, Marie, Jean Pierre
Julie et de Léon Delfau ses enfants mineurs issus de son
mariage avec le dit feu Eugène Delfau pour laquelle Me
Anguinie avoué près le Tribunal civil d'Espalion est
constitué et ouï, — a déclaré à Cassimir Servain
propriétaire domicilié à Salatroux commune de Vitrac
pris comme subrogé tuteur des enfants mineurs de la requérante
et ci dessus désignés que par jugement du Tribunal civil
d'Espalion en date du quatorze novembre dernier la requérante
a été autorisée à faire vendre aux formes de droit devant Me
Cayron notaire à Sainte Geneviève certains immeubles dési-
gnés au dit jugement et appartenant aux dits enfants mi-
neurs Delfau. — C'est pourquoi conformément à la loi
j'ai soumis le dit Cassimir Servain à prendre communi-
cativasi bon lui semble du cahier des charges dressé par Me
Cayron notaire pour parvenir à la vente des immeubles dont
il s'agit et d'assister à la vente aux enchères qui doit avoir lieu
devant le dit Me Cayron notaire en la salle de la mairie à
Cantourn le vingt neuf mars prochain à une heure de l'après-
midi en deux lots séparés le premier composé d'un champ dit
le Camp bas sur la mise à prix de soixante cents francs et le second
d'un ~~champ~~ autre champ dit le Puch sur la mise à prix
de soixante cents francs et en outre aux clauses et conditions insérées
dans le cahier des charges dont acte. — Et à cet effet j'ai brûlé
copie du présent au dit Cassimir Servain et qualifié dans son

Vommes le suadet en parlant à la personne.

C'est ouz. parus 98 et. Crupis
une feuille de papier d'écrit à
soixante et.

Russos

Capri
D. Casimiro Srovan